



**L'ADEME, le Cluster Lumière et l'AFE
vous invitent à la
Conférence Eclairage Public : Enjeux énergétiques
et attentes sociétales
qui aura lieu le 30 mai 2013 de 10 h à 13 h sur
Lumiville à Eurexpo (Chassieux / Lyon)
[Retrouvez ici plus d'info sur cet évènement](#)**

Les Brèves de l'AFE - n° 107

Du 1^{er} au 15 avril 2013

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

« City of no light »

Le président français, François Hollande, fait face à la critique avec son plan d'économies visant à couper l'éclairage des rues à Paris après une heure du matin.

Lighting - Avril 2013

Note de l'AFE : l'arrêté du ministère de l'environnement visant l'extinction des éclairages intérieurs et des façades des bâtiments non résidentiels au cœur de la nuit, qui ne vise pas que Paris, ne concerne en fait pas l'éclairage public. L'information semble avoir été déformée en passant le « Channel ».

LED : Performance et vigilance

Dans le monde, le marché des luminaires à LED, actuellement de 7 milliards d'euros, devrait atteindre 42 milliards en 2018 indique Bruno Lafitte, Ingénieur ADEME, dans l'édito du magazine. Le marché des lampes à LED, estimé à 4,5 milliards d'euros aujourd'hui, pourrait atteindre pour sa part les 14,5 milliards en 2018.

« Les nombreux avantages et performances des LED ont conduit les industriels à produire des luminaires LED de plus en plus compétitifs face aux appareils fluorescents, notamment dans les installations neuves. »

« Il faut cependant rester vigilant et considérer l'utilisation de la LED en fonction des applications. » Leur compacité les rend très pertinentes pour le remplacement des sources encastrées dans les faux plafonds, *« mais il n'est pas aujourd'hui judicieux [...] de remplacer des tubes T5 par des tubes LED. »*

ElectroMagazine - Avril 2013

Arrêté sur l'extinction des bâtiments non résidentiels

L'arrêté du 25 janvier 2013, applicable au 1^{er} juillet 2013 qui exige l'extinction de l'éclairage intérieur des bâtiments non résidentiels au cœur de la nuit (*ndlr : selon certaines modalités déjà détaillées dans de précédentes brèves*), devrait, selon le ministère de l'environnement, permettre une économie annuelle de 2 TWh. Les calculs du Syndicat de l'éclairage l'ont conduit à une économie vraisemblable de 0,5 TWh ; le Syndicat de préconiser plutôt des règles sur la gestion de l'éclairage lors de l'occupation des locaux. Dans ce cas, le potentiel d'économie serait de 16 TWh selon les industriels.

Dans la même veine, le Serce estime que *« l'arrêté consiste à fermer les yeux sur la nécessité d'adapter les installations, afin d'en améliorer les performances ».*

« Ces points de vue sont, paradoxalement, corroborés pas d'autres textes réglementaires antérieurs, notamment la RT 2012 (pour les installations neuves) qui préconise implicitement le recours à des systèmes de gestion de l'éclairage. Et l'arrêté du 3 mai 2007 (rénovation de bâtiments autres que d'habitation) qui impose la mise en œuvre de commandes automatiques de l'éclairage. »

Les Cahiers techniques du bâtiment - Avril 2013

Note de l'AFE : voir les brèves 102, 103 et 104, 105 et 106, qui traitent déjà ce sujet ([cliquez ici](#)). Le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage est, lui, [disponible ici](#).

En complément : le 24 avril 2013, le Conseil d'Etat a annulé, pour vice de compétence, l'arrêté du 20 juillet 2011 portant approbation de la méthode de calcul de la RT 2012. Seul le ministère de l'écologie a signé ce texte, qui aurait dû l'être également par son homologue de l'industrie. Les ministères ont trois mois pour reprendre la procédure. Durant cette période, la RT 2012 continue à être le référentiel. Sachant que différents acteurs contestent la méthode de calcul (notamment le chauffage électrique), il est possible que des révisions soient apportées à cette occasion, et que la période de trois mois ne suffise pas. Il n'y aurait alors plus de référentiel jusqu'à la publication du nouvel arrêté. L'AFE suivra de près ce sujet, et vous tiendra informé via les prochaines brèves.

La RT 2012 insuffisante ?

Les premiers résultats de la RT 2012, « ne sont pas aussi concluants qu'annoncés » expliquent l'Institut pour la conception écoresponsable du bâti (Iceb) et Ville et aménagement durable (VAD) dans un communiqué de presse commun. Pour les bâtiments tertiaires, par exemple, les niveaux de gains sur les consommations seraient aux alentours de 35 %, contre 50 % attendus.

Energie Plus - 01.04.2013

Design militant

Mike Thompson, un designer américain, a développé la « blood lamp » : un luminaire à usage unique contenant une solution émissive de lumière après adjonction de quelques gouttes de sang. Un message pour illustrer les risques d'une consommation d'énergie irraisonnée.

Energie Plus - 01.04.2013

Vers le retour de la taxe carbone ?

Mardi 2 avril, le président du Comité permanent pour la fiscalité écologique (CFE), Christian de Perthuis, présentait à la presse les deux premiers avis du CFE adoptés lors de sa première séance plénière, le 28 mars dernier.

Le premier avis porte sur l'introduction d'une assiette carbone dans la fiscalité française, dès le projet de loi de finances pour 2014.

Si le niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) en France se situe au niveau des pays industrialisés les moins émetteurs au monde (8,2 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant en 2010), les niveaux de réduction de ces émissions sont très divers d'un secteur à l'autre. L'industrie et l'énergie sont en phase avec les objectifs de 2020, mais les transports et le bâtiment ne sont pas sur la bonne courbe. Les concernant, « *les tendances d'émission devront être fortement infléchies* ».

[Actu-Environnement](#) - 02.04 / [Euractiv.fr](#) - 03.04.2013

*Note de l'AFE : L'éclairage a toute sa part à jouer dans cet objectif tant nous partons de loin dans le bâtiment. [Retrouvez ici](#) le récent guide de l'AFE sur l'éclairage intérieur des bâtiments « *Bâtir un projet durable* », aux éditions Lux.*

Economies et réduction de l'éclairage public

Bruno Lafitte, de l'ADEME, indique qu'« *il est tout à fait possible de diviser la consommation par deux, voire par quatre* » en éclairage public. L'électricité représente 1,5 % du budget de fonctionnement des villes, et l'éclairage pèse entre un tiers et la moitié des dépenses d'électricité. « Mais il s'agit d'une moyenne. Les petites communes sont souvent à la peine,



du fait de la modestie de leurs ressources. Leur budget s'est ainsi durement ressenti de la fin de l'exonération de la taxe locale sur l'électricité, il y a deux ans. »

« Il y a urgence. Le prix de l'électricité doit augmenter de 50 % d'ici à 2020. »

Dans un premier temps, l'ADEME préconise de remplacer les lampes à vapeur de mercure par des lampes sodium, et de remplacer les « luminaires boules ».

Face aux dépenses, des municipalités coupent la lumière une partie de la nuit dans certains quartiers.

[Les Echos](#) - 02.04.2013

Nanofils pour LED

Après 6 ans d'étude au CEA-Leti et 30 brevets, Aledia pense révolutionner les LED grâce aux puces à trois dimensions. « Plutôt qu'un empilement de couches de semi-conducteurs, c'est une forêt de nanofils de nitrure de gallium qui émet la lumière. » Cela permet d'utiliser trois fois moins de matière, de réduire le temps de passage en machine d'épitaxie et de remplacer le classique substrat de saphir par du silicium (silicium qui permet aussi d'utiliser des plaques de grandes tailles réduisant encore les coûts de production).

Le PDG d'Aledia annonce qu'à leur commercialisation en 2015, ces LED auront un coût de production 75 % moindre que celui des LED classiques. « D'ici là, Aledia doit augmenter l'efficacité lumineuse de ses LED ».

[L'Usine nouvelle](#) - 04.04.2013

Un piéton fauché faute d'éclairage public

En Belgique, à Neerpelt, un piéton de 32 ans est décédé dans la nuit du 6 au 7 avril après avoir été percuté par une voiture. « La conductrice de 26 ans, originaire de Neerpelt, n'était pas sous influence. Elle n'aurait pas remarqué la présence du piéton sur la chaussée. L'éclairage public est défectueux à hauteur du lieu de l'accident. »

[7sur7](#) - 07.04.2013

Impact environnemental des lampes à LED : Test du DOE

Le département américain de l'énergie (DOE), vient de publier la troisième et dernière partie de son rapport sur l'impact environnemental des sources LED comparées aux sources traditionnelles. L'étude porte plus particulièrement sur la présence de substances toxiques ou non dans les LED. 17 substances toxiques sur 22 lampes à LED ont été cherchées.

Les deux premiers rapports avaient montré que les lampes LED ont un impact bien moindre sur l'environnement que celui des lampes à incandescence, et moindre que celui des lampes fluorescentes compactes : l'économie d'énergie permise par les lampes LED écrase toutes les autres considérations environnementales ; l'avantage environnemental des LED s'améliorant dans le temps du fait des progrès d'efficacité énergétique que fait encore cette technologie.

Le troisième rapport indique qu'il n'y a pas d'enjeux toxiques poussant à l'exclusion de la technologie.

[LED Magazine](#) - 08.04.2013

Note de l'AFE : [retrouvez ici](#) les trois rapports du DOE (la brève correspondant à la comparaison des ACV des différents types de sources est [disponible ici](#)).

Par ailleurs, [retrouvez ici](#) l'étude du DOE sur la comparaison de différentes sources en éclairage des commerces.

Elections municipales : gel des travaux à Paris ?

« Selon les informations du « Parisien - Aujourd'hui en France », la ville de Paris aurait demandé l'arrêt des travaux publics à l'approche des élections municipales, afin de rasséréner les parisiens excédés des nuisances sonores induites par plusieurs années de grands travaux. »



De même, les concessionnaires ont été priés de geler le lancement des nouveaux chantiers depuis le 31 mars dernier.

« Une décision qui atterre les entreprises de BTP déjà fortement impactées par la crise du secteur du bâtiment. Anne Valachs, membre du syndicat des entreprises de génie électrique (*ndlr : Directrice générale du Serce en fait*), estime que les "entreprises travaillant sur Paris réalisent environ 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploient 500 personnes. Elles ne peuvent pas passer une année complète sans commande" ajoutant que "prendre une décision un an avant le déroulement des élections, c'est du jamais vu". De son côté, la mairie de Paris se défend de l'existence de ce moratoire et affirme au quotidien que "beaucoup de travaux vont se poursuivre en 2013". »

[BatiActu](#) / [France BTP](#) - 08.04.2013

Grandes entreprises : audit énergétique obligatoire

Les travaux sur le projet de loi « fourre-tout » dit Dadue 2, portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, ont démarré à l'Assemblée nationale le 9 avril. « Parmi les mesures tous azimuts que comporte ce texte, figure un article instaurant un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, pris en transposition de l'article 8 de la directive européenne 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique. Cet audit devra être réalisé dans un délai de trois ans, soit avant le 5 décembre 2015, et renouvelé ensuite tous les quatre ans. » Les seuils définissant les entreprises soumises à cette obligation seront définis ultérieurement par décret. Près de 5 000 entreprises pourraient être concernées. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner une amende administrative plafonnée à 2 % du chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos.

[Le Moniteur](#) - 09.04.2013

Note de l'AFE : [retrouvez ici](#) le dossier législatif du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable.

CEE : la France déjà conforme à la directive européenne sur l'efficacité énergétique

« Si certains avaient pu regretter que, dans le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable, seule soit inscrite la transposition de l'article 8 de la directive sur l'efficacité énergétique, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie les a, mercredi 9 avril, rassurés, lors d'une audition parlementaire. »

« Concernant le reste du texte, a-t-elle dit, le mécanisme des certificats d'économies d'énergie place la France dans « une situation d'ores et déjà conforme » à la directive. »

[Le Moniteur](#) - 10.04.2013

Eclairages non résidentiels : la ville de St-Georges prend des mesures

Saint-Georges vient de déposer un projet de règlement visant l'éclairage non résidentiel extérieur : interdiction des sources au mercure, lumière émise vers le sol exclusivement, heures d'extinction obligatoire (23 h 00 par exemple pour les éclairages de façades et les éclairages paysagers). Certains bâtiments et infrastructures, ainsi que les rues, les enseignes, les stationnements, les entrées de bâtiments, et l'aire pour piétons et cyclistes ne sont pas concernées. Les éclairages utilisant la détection de mouvements et diverses sources de moins de 150 lumens sont également exemptés, tout comme les installations réalisées avant l'entrée en vigueur du texte.

« La Ville apporte aussi une nuance sur l'éclairage extérieur pour la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. Il devra être réalisé par un professionnel ou un expert en éclairage. Cette personne devra démontrer que le concept d'éclairage proposé limite la déperdition de lumière hors des surfaces éclairées. »

[CoolFM](#) / [En Beauce](#) - 10.04.2013



Baisse du cours du cuivre

La Chine, qui représente 40 % de la consommation mondiale de cuivre, a vu ses importations de métal rouge reculer de 4,6 %, à 462 182 tonnes, en mars 2013. « Ces importations reflèteraient davantage une demande financière, les banques se servant du cuivre à titre d'actif déposé en collatéral pour pouvoir emprunter de l'argent auprès de la Banque centrale chinoise. » Par ailleurs, l'inflation annuelle dans le pays a grimpé à 3,6 %, conduisant à un resserrement de la politique de crédit d'où découle une restriction de la capacité des manufacturiers à acheter du cuivre.

Résultat, le prix des contrats futurs du cuivre est en baisse.

D'avis d'experts, néanmoins, cela n'est que passer. L'espoir d'un assouplissement des politiques monétaires des banques centrales américaines et chinoises devrait stimuler la demande industrielle en cuivre.

[EasyBourse](#) - 10.04 / [Les Echos](#) - 15.04.2013

Note de l'AFE : les vols de câbles servant à l'éclairage des routes n'est donc semble-t-il pas près de s'arrêter...

Bonus-Malus : Censure du Conseil constitutionnel

Jeudi 11 avril 2013, « l'instauration d'un bonus-malus sur la facture d'énergie a été retoquée par les Sages. » L'article 2 de cette mesure, votée en mars par le Parlement, a été jugé inégalitaire par le Conseil constitutionnel.

« De nombreux opposants se disaient convaincus que le Conseil constitutionnel s'appuierait, entre autres, sur la mise en place de tarifs différents pour les particuliers pour pencher du côté de la censure. Cette disposition, qui constituait à leurs yeux « une atteinte grave à la péréquation tarifaire », n'est pourtant pas remise en cause par le Conseil constitutionnel. » C'est notamment le fait que la mesure ne concerne que les particuliers et non les entreprises qui justifie cette censure.

Delphine Batho, ministre de l'écologie et de l'énergie, a assuré ne pas renoncer à la tarification progressive de l'énergie. Une nouvelle proposition (la troisième) devrait être intégrée au projet de loi de programmation sur la transition énergétique, attendue pour le mois d'octobre.

[Le Nouvel Obs](#) / [Les Echos](#) / [Le Monde](#) / [La Tribune](#) / [FranceTV Info](#) / [LCI](#) / [L'Est Républicain](#) - 11.04 / [Actu-Environnement](#) - 12.04 / [SudOuest](#) - 13.04.2013

Quantum Dot

Cette nanoparticule fluorescente découverte il y a vingt ans pourrait être utilisée dans l'éclairage à LED, évitant l'utilisation de phosphore, qui permet de transformer la lumière bleue ou ultraviolette des LED en lumière visible. Elles offriraient alors une meilleure qualité de lumière.

Le principe : soumis à une source lumineuse, ces nanoparticules réémettent une lumière d'une longueur d'onde très précise, fonction de leur taille ; taille qui peut être contrôlée lors de leur synthèse.

Aujourd'hui, elles sont utilisées comme marqueurs fluorescents dans l'imagerie médicale, ou encore dans la fabrication d'écrans : à très faible concentration elles permettent d'obtenir un plus grand nombre de couleurs, se rapprochant de la qualité des écrans Oled, mais à un prix bien moindre. Ces nanoparticules se négocient tout de même à 1,5 million d'euros le kilo actuellement ; mais leur arrivée sur des marchés grand public devrait être accompagnée d'une baisse de prix.

Le marché de ces nanoparticules (67 millions de dollars en 2010) devrait être décuplé d'ici 2015.

En éclairage ? « Des lampes LED à quantum dots ont été commercialisées mais n'ont pas trouvé leur place sur un marché de l'éclairage en constante évolution. »

[L'Usine nouvelle](#) - 11.04.2013

Actualité des partenaires de l'AFE

- **Accès aux newsletters de la CIE** : [cliquez ici](#)
- **Cluster Lumière** : à l'occasion du salon Lumiville, le Cluster Lumière organise une conférence de presse et son assemblée générale le 28 mai, une conférence sur les évolutions de l'éclairage tertiaire liées à la directive ErP le 29 mai, et une conférence sur les préconisations énergétiques et les attentes sociétales en éclairage public, en partenariat avec l'AFE, le 30 mai. Pour plus d'information et vous inscrire, [veuillez cliquer ici](#).
- **EDF - Newsletter Commun'Idée** : retrouvez le numéro d'avril 2013 [en cliquant ici](#)
- **LiTG** : la consœur allemande de l'AFE organise du 21 au 24 septembre prochain le congrès « Licht 2014 », à Den Haag, en Hollande, en partenariat avec l'AFE Suisse (SLG), l'AFE autrichienne (LTG) et l'AFE néerlandaise (NSVV). Un partenariat avec l'AFE est en cours de développement. [Cliquez ici](#) pour plus d'information sur l'évènement.



- **Rencontres du bâtiment intelligent** : le Groupe Moniteur organise les rencontres du bâtiment intelligent le 24 mai 2013 à la Cité de l'architecture et du patrimoine du palais de Chaillot avec, notamment, le soutien de l'AFE. A destination de tous les décideurs de la construction et de la rénovation d'un bâtiment, à ses concepteurs et aux installateurs, cette journée formation a pour objectif de démontrer que l'intelligence du bâtiment est, techniquement et financièrement, accessible au plus grand nombre, tout en apportant des solutions simples aux besoins des usagers.

Alain Azaïs, délégué général de l'AFE interviendra en matinée sur les nouveaux usages et nouveaux services.

Participation : 690 € HT. Une remise de 20 % est accordée aux adhérents de l'AFE.

[Cliquez ici](#) pour plus d'information sur l'évènement et pour vous inscrire.

Prochaines manifestations AFE ([cliquez ici](#) pour accéder directement au calendrier en ligne)

29 mai 2013 - 9 h 30

Lieu : Lyon – Eurexpo / Salon Lumiville

Manifestation : Tours de grande hauteur : défis architecturaux et innovation en éclairage

AFE Rhône-Alpes

[Programme et inscription](#) disponibles en ligne

5 juin 2013

Lieu : Brignoles

Manifestation : Assemblée générale du centre régional PACA

AFE PACA

6 juin 2013

Lieu : Lens

Manifestation : A l'issue de son Assemblée générale, le centre régional Nord de l'AFE organise une visite commentée du nouveau musée du Louvre de Lens, inauguré il y a quelques mois.

AFE Nord

Plus de renseignements à venir

13 juin 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale AFE Nationale

11 au 13 juin et 17 au 19 septembre 2013

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Bases en éclairage extérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

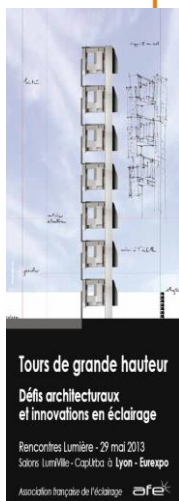
18 au 20 juin et 24 au 26 septembre 2013

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Bases en éclairage intérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir



Tours de grande hauteur

Défis architecturaux et innovations en éclairage

Rencontres Lumière - 29 mai 2013
Salon Lumiville - CapSala à Lyon - Eurexpo

Association française de l'éclairage AFE

Brèves en passant (N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique)

- Le programme 2013 des formations AFE est disponible : [cliquez ici](#)



- **Nouvelle revue LUX** : La revue de l'éclairage a vu sa formule évoluer il y a un an. Retrouvez le sommaire du dernier numéro en ligne, ainsi que de nombreuses autres informations : [cliquez ici](#)

- **Lumiville** : le salon biennal se déroulera cette année du 28 au 30 mai à Lyon, Eurexpo ([plus d'info ici](#)).

- **Nominations** : Hélène Gassin et Jean-Pierre Sotura ont été nommés membres du collège de la Commission de régulation de l'énergie, par décret du Président de la République en date du 28 mars 2013.

- **DEEE : Le Service des achats de l'Etat** recommande de prendre en compte la fin de vie des équipements électriques et électroniques dès leur achat. Le SAE recommande ainsi d'utiliser les services des éco-organismes et, implicitement, de se fournir auprès de procureurs d'équipements adhérant à ces filières agréées. Pour les luminaires professionnels, l'AFE vous rappelle que seul Récylum est agréé par les pouvoirs publics. [Vous trouverez ici](#) la liste des adhérents à la filière. Pour mémoire, les luminaires domestiques ne sont pas visés par la réglementation DEEE. [Retrouvez ici](#) les recommandations du SAE.



- **Nomination** :

o Christophe Bellanger succède à José Pereira à la présidence de l'UNA Equipement Electrique et Electrodomotiques.

- **Erratum** : Dans les précédentes brèves, en tête de première page, nous rappelions les montants de l'éco-contribution DEEE pour les lampes, et avons, par erreur, indiqué celui des lampes à LED en HT et celui des autres lampes visées en TTC. L'éco-contribution est bien de 10 centimes d'euros HT pour les lampes à LED, et 12 centimes HT pour les autres lampes (à l'exception des lampes à filament qui ne sont pas visées par la réglementation DEEE). Veuillez excuser cette erreur.

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr